



# **DOCUMENT A CONSERVER**

# DICRIM

(Document d'Information Communal sur lesRisques Majeurs)

# **LES RISQUES MAJEURS**









# **Naturels**

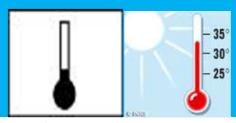








# **Technologiques**



**Climatiques** 





### **PREFACE**



Chers concitoyens

Le Maire a une mission d'information préventive instaurée par **l'article 21 de la loi du 22 Juillet 1987 du**Code de l'environnement:....

«.... Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et au risques naturels prévisibles ....»

Le **D**ocument d'Information **C**ommunal sur les **RI**sques **M**ajeurs (**DICRIM**) a donc été élaboré ....

Il situe l'état actuel des connaissances des risques naturels ou technologiques encourus par la commune Il recense, identifie et cartographie les risques majeurs sur notre territoire.

Il énonce et vous informe de leur présence physique (réseaux de transport, cours d'eau, gazoduc,...).

Il anticipe l'éventualité de leur apparition (accident climatique, risques technologiques, industriels, naturels). Il préconise les consignes de sécurité et de bonnes conduite afin de réduire au mieux leurs conséquences.

Le DICRIM est désormais à votre disposition.

Il est consultable en Mairie, à la bibliothèque municipale ; téléchargeable sur le site internet de la mairie. Il reste un document évolutif et perfectible.

Je vous invite à prendre connaissance attentivement de son contenu pour accroitre et préserver votre sécurité et celle de vos proches.

Ainsi établi le DICRIM va également permettre d'élaborer le PCS ( **P**lan **C**ommuna**l** de **S**auvegarde), et ce en conformité à la **loi 2004-811du 13 août 2004** dite de sécurité civile le rendant depuis, obligatoire pour 158 communes de l'Ardèche dont CHOMERAC.

Le PCS est un document opérationnel qui prévoit coordonne, organise et anticipe le rôle du maire, des élus, des employés, des services de la commune en cas de survenance d'un évènement majeur, naturel, technologique ou climatique impactant la commune.

Je forme vœu, pour la préservation de notre ville et de sa population, n'avoir jamais à l'activer....



CHOMERAC est doté depuis 2016 du Réseau Alertecitoyens accessible pour l'ensemble des choméracois

http://chomerac.alertecitoyens.com/

Il vous permet après inscription (gratuit) d'être informé instantanément par rmessage, mail, de tout événement impactant la commune.





# **SOMMAIRE GENERAL**

| PREFACE   | P2                       |
|---|--------------------------|
| QU EST-CE QU UN RISQUE MAJEUR   | P 3                      |
| NATUREL, TECHNOLOGIQUE  |                          |
| L'ALERTE  | P 4                      |
| LES CONDUITES A TENIR   | P 5                      |
|   |                          |
| RISQUES MAJEURS NATURELS  |                          |
| FEUX DE FORET   | P 6                      |
| MOUVEMENT DE TERRAIN  | P 9                      |
| INONDATIONS RAPIDES   | P12                      |
| SEISME  | P15                      |
|   |                          |
|   |                          |
| RISQUES MAJEURS TECHNOLOGIQUE   | S                        |
| TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE   | S<br>P18                 |
| TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE NUCLEAIRE   |                          |
| TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE<br>NUCLEAIRE<br>ACTIVITE INDUSTRIELLE   | P18                      |
| TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE NUCLEAIRE   | P18<br>P21               |
| TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE<br>NUCLEAIRE<br>ACTIVITE INDUSTRIELLE<br>CONDUITES DE MATIERE DANGEREUSE                        | P18<br>P21<br>P25        |
| TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE<br>NUCLEAIRE<br>ACTIVITE INDUSTRIELLE   | P18<br>P21<br>P25        |
| TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE<br>NUCLEAIRE<br>ACTIVITE INDUSTRIELLE<br>CONDUITES DE MATIERE DANGEREUSE                        | P18<br>P21<br>P25        |
| TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE NUCLEAIRE ACTIVITE INDUSTRIELLE CONDUITES DE MATIERE DANGEREUSE RISQUES CLIMATIQUES             | P18<br>P21<br>P25<br>P28 |
| TRANSPORT DE MATIERE DANGEREUSE NUCLEAIRE ACTIVITE INDUSTRIELLE CONDUITES DE MATIERE DANGEREUSE RISQUES CLIMATIQUES GRAND FROID | P18<br>P21<br>P25<br>P28 |





















**P**3

# Qu'est-ce qu'un RISQUE MAJEUR?

Les risques majeurs sont définis par les services de l'Etat. Ils résultent d'un événement potentiellement dangereux survenant dans une zone où les enjeux humains, économiques et environnementaux peuvent être atteints.

## Sa probabilité est faible

Mais peut avoir des conséquences très graves. Deux critères caractérisent le risque majeur qui peut être

## Naturel ou Technologique

CHOMERAC est exposé aux deux à savoir

### **Naturels**

Les risques sismiques (niveau 3 modéré) Les incendies Les inondations (épisode cévenol) Mouvements de terrain









# **Technologiques**

Transport de matière dangereuse (axe D2)
Proximité situationnelle (Cruas Meysse)
Conduite de matière dangereuse (Ligne GRD)
Activité industrielle (usine CECA St BAUZILE)













# L'alerte:

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'État et du Maire.

Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

- Sirène du Réseau National d'Alerte testée une fois par mois elles émettent un son caractéristique de 3 séquences d'une minute séparées d'un intervalle de 5 secondes
- Sonnerie prolongée à toute volée de toutes les cloches de l'église. Attention à ne pas confondre avec le glas
  - Télé Alerte : CHOMERAC est doté depuis 2016 du Réseau Alertecitoyens accessible pour l'ensemble des choméracois http://chomerac.alertecitoyens.com/



- Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) : haut-parleur installé sur un véhicule municipal ou des services de secours ou porté à la main diffusant un message d'information.
- Chomérac dispose du Tocsin
- Radio: France Bleu Drôme-Ardèche, fréquence: 98.4



















# Chowerac

















### **CONDUITES A TENIR**

## En cas d'alerte : Sirène ou tocsin : Haut-parleur ou Télé – Alerte

- mettez-vous à l'abri ;
- écoutez la radio ;
- regardez la télévision. écoutez les consignes diffusées.

Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Disposez d'objets de première nécessité.

## En cas d'évacuation :

- couvertures et vêtements de rechange ;
- documents personnels (carte d'identité, livret de famille, carnet de santé...);
- médicaments indispensables (traitements);
- un peu d'argent.

### En cas de confinement :

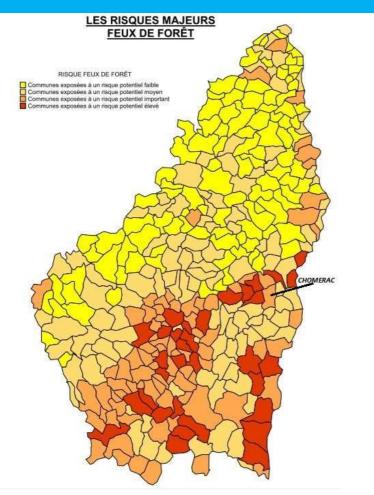
- radio à piles ;
- lampe de poche ;
- eau;
- trousse de secours ;
- ruban adhésif, chiffons, ciseaux ;







# Risque Majeur Naturel FEUX DE FORET (prévu au DDRM)



Les risques pour la commune

CHOMERAC
EST EXPOSE A UN RISQUE CLASSIFIE
POTENTIEL MOYEN







# Risque Majeur Naturel FEUX DE FORET

## **LES BONS RELEXES**

### **Avant**

Débroussailler et Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériel

### **Pendant**

### Départ de feu:

- Informer les pompiers le plus vite et le plus précisément possible ;
- Si possible, attaquer les flammes à leur base : utiliser de l'eau ou à défaut piétiner le feu, l'étouffer avec un vêtement ;
- Respirer à travers un linge humide ;
- Ne jamais approcher d'une zone d'incendie, ni à pieds, ni en voiture ; s'éloigner dans la direction opposée, dos au vent.

### En voiture :

- Ne pas sortir ;
- Gagner si possible une clairière, ou arrêtez-vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares (pour être facilement repéré).

### Au domicile

Ouvrir le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers ; Arroser le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après) ;

Fermer les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment :

- Rentrer dans le bâtiment, fermer les volets, les portes et les fenêtres, boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, ...) (un bâtiment solide et bien protégé est le meilleur des abris);
- Suivre les instructions des pompiers.

### APRES:

Éteindre les foyers résiduels.







# Rappel des consignes



**Appeler les pompiers** 18 ou 112 sur un portable



Dégagez les voies d'accès et les cheminements d'évacuation, arrosez les abords



Fermez les bouteilles de gaz à l'extérieur



Mettez-vous à l'abri dans un Bâtiment, fermez les volets, portes et fenêtres, calfeutrez avec des linges mouillés, coupez les ventilations

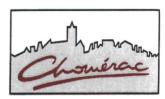


Ne vous approchez jamais à pied ou en voiture



N'allez pas chercher vos enfants à l'école : L'école s'occupe d'eux





# RISQUES NATUREL MOUVEMENT DE TERRAIN



Les mouvements de terrains sont des déplacements brutaux ou lents du sol ou du sous sol d'origine naturelle ou anthropique (causée par I homme).

### On distingue:

Les mouvements lents (tassement , affaissement, glissement sur pente, les retraits ou gonflement.

Les mouvements rapides (effondrement de cavités souterraines naturelles ou carrières, chutes de pierres ou de blocs voire des éboulements rocheux)

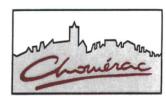
### Les causes:

Soit en raison du relief ou de la nature géologique du sous sol en raison de failles ou de cavités.

Soit en raison de la présence d'eau dans le sol, nappes, inondation associée aux effets climatiques froid ou sécheresse.

CHOMERAC se situe dans une zone de retrait ou de gonflement argile







## Les bons réflexes

- S'informer des risques et des consignes de sécurité ;
- En cas de craquement inhabituel et inquiétant, évacuer le bâtiment ou le domicile immédiatement ;
- Informer les autorités (18 ou 112 d'un portable);
- Se mettre à disposition des secours
- Empêcher l'accès du public ;

### AVANT

### Détecter et Signaler à la mairie :

- L'apparition de fissures murales, du sol ; inclinaison de poteaux, gonflement ou affaissement de terrain.
- Apparition dans les constructions : murs de soutènement présentant un « ventre », écoulement anormal d'eau, craquements dans une habitation, fissures importantes de façades, cloisons et plafonds, portes et fenêtres qui ne s'ouvrent ou ne se ferment plus ;
- L'apparition d'un fontis (affaissement du sol provoqué par un éboulement souterrain);
- L'apparition de blocs en surplomb sur une falaise ou de blocs désolidarisés sur une paroi.
- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité

### PENDANT:

- Evacuer au plus vite la zone ;
- Pensez au voisinage (personnes âgées ou handicapées)
- Ne pas revenir sur ses pas ;
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ;

#### **APRES:**

- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé ; ni prendre l'ascenseur
- Suivre les consignes données par les autorités
- Évaluer les dégâts ; pour les démarches d'indemnisation







# **RAPPEL DES CONSIGNES**





S'éloigner au plus vite de la zone dangereuse d'éboulement et de bâtiments, pour ne pas être enseveli ne pas prendre d'ascenseur





Informer les autorités 18 ou 112 d'un portable Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école







# **INONDATIONS RAPIDES**

### Les risques pour la commune

L'hydrographie à la confluence des rivières la Payre et la Vérone placent CHOMERAC en risque naturel de type INONDATION RAPIDE comme l'attestent les épisodes cévenoles de novembre 2014

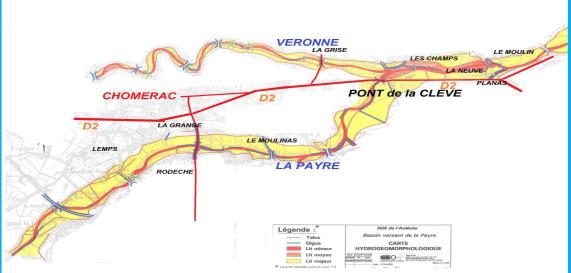


















# INONDATION RAPIDE LES BONS REFLEXES

### **AVANT**:

Connaître les dispositifs de surveillance et d'alerte s'il en existe ; S'informer des consignes de sécurité ;

Disposer d'un poste de radio à piles ;

### Prévoir et anticiper les gestes et mesures essentiels :

Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits ;

Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, évents ;

Amarrer les cuves, etc.;

Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires ;

Rassembler papiers, argent, médicaments, ... pour une éventuelle évacuation) :

Prévoir les moyens d'évacuation.

### **PENDANT**

**S'informer** de la montée des eaux **(http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/)** Ecouter la radio (France bleu, Drôme-Ardèche)).

Dès l'alerte, couper les alimentations en électricité et en gaz

Aller sur les **points hauts** préalablement repérés (étages des maisons, collines) :

N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés ;

Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture) : lors des inondations du Sud-est des dix dernières années, plus du tiers des victimes étaient des automobilistes surpris par la crue

#### **APRES**

# RETABLIR le courant électrique APRES un CONTROLE de l'installation :

Ventiler les pièces (préférable au chauffage) Désinfecter à l'eau de javel Chauffer dès que possible







# INONDATIONS RAPIDES RAPPEL DES CONSIGNES



Gardez votre calme, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez les portes, les fenêtres et les ventilations



**COUPEZ L'ELECTRICITE ET LE GAZ** 



Montez à pied dans les étages



Ecoutez la radio

Ne téléphonez pas sauf en cas d'urgence



N'allez pas chercher vos enfants à l'école









## SEISME (prévu au DDRM)

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol.

Il provient de la fracturation des roches en profondeur; celle-ci est due à l'accumulation d'une grande énergie qui se libère, créant des failles, au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint.

## LE RISQUE SUR LA COMMUNE

### **CHOMERAC**

SE SITUE dans une zone de réglementation parasismique classifiée

NIVEAU 3(aléa modéré)

sur une échelle de 1 à 5

Le 26 février 2009 une secousse d'une magnitude de 1,21 a impacté la commune de Chomérac







### **SEISME**

# **LES BONS REFLEXES**

### L'alerte:

Le séisme est un risque où il n'y a pas d'alerte possible.

### Avant:

Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité.

## Pendant : Rester où l'on est :

- A l'intérieur : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres.
- A l'extérieur: Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées ...).
   S'éloigner des bâtiments.
  - En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

### Après:

- Après la première secousse, se méfier des répliques ; il peut y avoir d'autres secousses.
- Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz.
  - Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble ;
  - Ne pas allumer de flamme ;
  - S'éloigner des zones côtières ou des abords de lacs, en raison d'éventuels « raz-de-marée » ;
  - Écouter la radio (France bleu, Drôme-Ardèche).







# **SEISME**

# Rappel des consignes

A l'intérieur



A l'extérieur





Mettez-vous sous abri sûr **Eloignez-vous** des fenêtres



Évacuez les bâtiments, Ne prenez pas l'ascenseur Éloignez-vous des bâtiments, pylônes, arbres

### **APRES**



Ecoutez la radio,



Coupez l'électricité et le gaz



N'allez pas chercher vos enfants à l'école







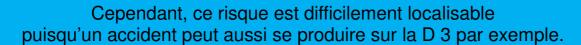
### TRANSPORT de MATIERES DANGEREUSES

### LES RISQUES POUR LA COMMUNE

Le risque de transport de matières dangereuses (TMD) est consécutif à un accident se produisant **lors du transport** de ces matières par voie routière, ferroviaire, voie d'eau ou canalisation.

60 % des accidents de TMD concernent des liquides inflammables.

Le risque d'accident issu du **Transport de Matière Dangereuse** pour **CHOMERAC** par voie routière est dû à la traversée de la commune par la **D 2** reliant **LE POUZIN à PRIVAS**, voie de trafic important à l'identique de sa perpendiculaire la RN104.



Trois types d'effets peuvent être associés :



**Explosion** 

Dégagement de nuages toxiques









## TRANSPORT de MATIERES DANGEREUSES

# Lors d'un accident LES BONS REFLEXES

### Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses : les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transport permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées ;
- Connaître les dispositifs d'alerte et les consignes de sécurité.



# Si l'on est témoin d'un accident TMD :

- S'il y a des victimes, ne pas les déplacer (sauf en cas d'incendie) ;
- Protéger : pour éviter un « sur-accident » ;
- Baliser les lieux du sinistre :
- Faire éloigner les personnes situées à proximité ; perpendiculairement au sens du vent

### Ne pas fumer;



### Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112)















### TRANSPORT de MATIERES DANGEREUSES

# Lors d'une fuite de produit : LES BONS RELEXES

Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer) ;

Quitter la zone de l'accident si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique ;

Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri ;

S'enfermer dans un local clos, en calfeutrant soigneusement les fenêtres et les aérations ;

Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage ;

Ne pas fumer, éteindre toute flamme (allumette, bougie, gazinière) ;

Ne pas téléphoner
Écouter la radio (France bleu, Drôme-Ardèche) ;

Ne pas aller chercher vos enfants à l'école ;

Ne sortir qu'en fin d'alerte ou sur ordre des autorités.



A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment















## **NUCLEAIRE (Prévu au DDRM)**



### **CHOMERAC**

Un capteur analyse et détecte en permanence le taux et la radioactivité contenus dans l'air.

Des plans spécifiques sont réactualisés et mis à jour régulièrement au niveau préfectoral (plan ORSEC T.M.D. P.P.I.) afin de répondre à ce risque et de prendre en charge les populations sans créer une sur catastrophe.

Plan Particulier d'Intervention (PPI) du CNPE de Cruas-Meysse est un dispositif spécifique du plan ORSEC élaboré par le Préfet de l'Ardèche.

Il prévoit d'une part les mesures à prendre, et d'autre part les moyens à mettre en œuvre afin de faire face aux situations de crises avec ou sans probabilité forte de rejets radioactifs immédiats.

Il vise à répondre aux spécificités d'une crise nucléaire que sont l'absence dans les premières heures d'une expertise de l'ASN, une très forte pression médiatique et une emprise géographique éventuellement importante.

Il couvre une gamme étendue de situations, depuis l'incident dont les conséquences peuvent n'être que médiatiques jusqu'à l'accident grave.....







# **NUCLEAIRE**

Chomérac se situe depuis 2019 dans un rayon de danger dit « grand périmètre (20 km) »de la centrale nucléaire de Cruas Meysse









# NUCLEAIRE Les bons réflexes

Avant:

Connaître les risques, **le signal d'alerte** et les consignes de sécurité ; détenir une boîte de **comprimés d'iode.** 

### Dès l'alerte :

Rentrer dans le bâtiment le plus proche ;

**Fermer toutes les ouvertures**. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de produits radioactifs.

Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air, couper le chauffage

**Écouter la radio** (France bleu, Drôme-Ardèche) regarder la télévision) : Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.

Ne pas aller chercher ses enfants à l'école - Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.

Ne pas téléphoner afin de ne pas surcharger le réseau téléphonique qui doivent rester libres pour les urgences et les secours.

Les informations constantes seont communiquées par la radio.

Rassembler pièces d'identité, argent, traitements médicaux, piles radio, pour une éventuelle évacuation:

En fonction du type d'accident et de l'évolution de la situation, le préfet demandera à la population située dans un périmètre proche du site nucléaire de prendre un comprimé d'iode stable ou / et d'évacuer.

Ces consignes seront diffusées par la radio et la télévision (message diffusé).

#### Après:

Respecter les consignes des autorités ;

A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment.







# NUCLEAIRE Rappel des consignes









Se mettre à l' abri

Se Calfeutrer

Ecouter la radio



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner



Ne pas fumer

P 2 4







## **ACTIVITE INDUSTRIELLE**

### LES RISQUES POUR LA COMMUNE

L'usine CECA sise à St BAUZILE extrait des carrières de cette commune des roches qui après concassage, sont réduites en poudres filtrantes. Cette transformation nécessite l'assechage en four des granulats obtenus Cette opération genère outre la pollution atmosphérique due aux poussières, le rejet dans l'atmosphère de divers composants chimiques dont le dioxyde de soufre SO2.

Ce dioxyde peut être ressenti de manière olfactive et épisodiquement par la population environnante malgré nombre de detecteurs et filtres périphériques qui analysent en continu l'air des communes environnantes





2 5







## **ACTIVITE INDUSTRIELLE**

**Avant:** 



Connaître les risques, **le signal d'alerte** sécurité :

et les consignes de

### Dès l'alerte :

Rentrer dans le bâtiment le plus proche ;

Fermer toutes les ouvertures. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle des produits.

**Arrêter la ventilation**, boucher les entrées d'air Couper le chauffage

**Écouter la radio** (France bleu, Drôme-Ardèche) regarder la télévision) : Toutes les précisions sur la nature du danger, l'évolution de la situation et les consignes de sécurité à respecter vous seront données par la radio.

N allez pas chercher vos enfants à l'école - Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer. Par ailleurs, en vous déplaçant, vous risqueriez de vous mettre inutilement en danger et de gêner les secours.

Ne téléphonez pas. Les lignes téléphoniques doivent rester libres pour les urgences et les secours. Les informations vous seront données par la radio.

Rassembler papiers, argent, médicaments, pour une éventuelle évacuation) :

Coupez le gaz et l'électricité et tout autre système de chauffage (cheminée, chauffage d'appoint.).

### **Après**

Respecter les consignes des autorités ; A la fin de l'alerte, aérer toutes les pièces du bâtiment. P 2 6







# ACTIVITE INDUSTRIELLE Rappel des consignes









Se mettre à l'abri

Se Calfeutrer

Ecouter la radio



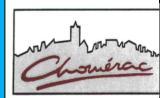
Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner









### **CONDUITE FIXE de MATIERES DANGEREUSES**

## LES RISQUES POUR LA COMMUNE

CHOMERAC est exposé aux risques de rupture de canalisation GAZ

La commune est traversée par une canalisation de gaz de diamètre 8 exploitée par Gaz de France (GRT)





Le risque provient principalement d'une fuite de gaz provoquée par la perforation ou la rupture accidentelle de la canalisation. Il est à noter que le gaz est non toxique

> S'éloigner de la zone, perpendiculairement au sens du vent Ne pas fumer et ne pas téléphoner

Deux types d'effets peuvent être associés à ce risque

INCENDIE EXPLOSION









## **CONDUITE FIXE de MATIERES DANGEREUSES**









Se mettre à l'abri

Se Calfeutrer

Ecouter la radio



Ne pas aller chercher vos enfants à l'école



Ne pas téléphoner



Ne pas fumer











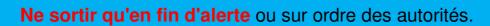


## **CONDUITE FIXE de MATIERES DANGEREUSES**

# En cas de fuite de produit : LES BONS RELEXES

Quitter la zone s'éloigner si possible perpendiculairement à la direction du vent pour éviter de pénétrer dans un éventuel nuage toxique ;

Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri; S'enfermer en calfeutrant les ouvrants, fenêtres et aérations; Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage; Ne pas fumer, éteindre toute flamme (allumette, bougie, gazinière); Ne pas téléphoner; pour ne pas surcharger les réseaux Écouter la radio (France bleu, Drôme-Ardèche); Ne pas aller chercher vos enfants à l'école; ils seront maintenus et protégés sur place par le personnel;



### **Après**

A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment













## LES RISQUES CLIMATIQUES





### **GRAND FROID**

Une vague de grand froid est un **épisode de temps froid d'au moins deux jours** caractérisé par sa persistance, son intensité et son étendue géographique.

Les températures atteignent alors des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée.

Le grand froid, comme la canicule, **constitue un danger pour la santé de tous** Il peut engendrer des impacts sanitaires et sociaux d'ampleur.

Les périodes de très grand froid peuvent être également à l'origine de phénomènes météorologiques aux effets dangereux.

La neige et le verglas se forment par temps froid et peuvent affecter gravement la vie quotidienne en interrompant l'ensemble des réseaux : transports, fluide, énergie, communication.

En cas de vague de froid le **dispositif de vigilance météorologique** se formalise et s'appuie sur Météo-France qui signale aux Préfectures si un danger menace un ou plusieurs départements dans les 24 heures à venir.

Cette carte, réactualisée, deux fois par jour, à 6 heures et 16 heures est assortie de consignes en fonction du niveau de vigilance.

Quatre couleurs indiquent le niveau de vigilance nécessaire

Vert : Pas de vigilance particulière requise.

Jaune: Être Attentif
Orange: Vigilance
Rouge: Vigilance absolue





## LES RISQUES CLIMATIQUES





## **GRAND FROID**

#### **LES BONS RELEXES**

Eviter les expositions prolongées au froid, au vent, les sorties de nuit

Se protéger des chocs thermiques et se couvrir les parties de son corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.

Mettre plusieurs couches de vêtements, plus un coupe-vent imperméable.

Mettre de bonnes chaussures pour éviter les chutes sur un sol glissant.

Vigilance envers les bébés les enfants et personnes âgées et ceux souffrant de maladie chronique

### **ACTIONS PREVENTIVES**

### **AU DOMICILE**

Ecouter à la radio les conseils des pouvoirs publics.

Restez en contact régulier avec ses proches, voisins et amis qui sont seuls.

Contacter sa mairie si on est isolé ou malade. Les personnes à risques doivent limiter au maximum les activités extérieures

Se nourrir et ne pas boire d'alcool et maintenir un certain niveau d'activité physique tout en évitant les efforts importants.

**Vigilance au monoxyde de carbone** en aérant quotidiennement les habitations même par temps froid . **NE JAMAIS** Obstruer les ventilations, se chauffer avec des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero, etc.) ne pas utiliser les chauffages d'appoint en continu. Ne pas surchauffer.

#### LES DEPLACEMENTS

### Remettre tout voyage non indispensable.

Se renseigner avant chaque déplacement, sur la météo et sur l'état des routes.

**Vérifier** le bon état de fonctionnement général : huile, batterie, éclairage, plein d'essence, état des pneumatiques, chaînes.

**Préparer** des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé, une boisson chaude et de la nourriture.

**Prévoir** son traitement médical ainsi que de la nourriture pour ses enfants.

Adapter sa conduite neige, verglas

Si vous êtes bloqués en voiture Faire tourner le moteur 10 minutes toutes les heures, entrebâiller la fenêtre pour éviter l'intoxication au monoxyde de carbone. Faire des mouvements en bougeant les bras, les jambes, les doigts vigoureusement afin de maintenir une bonne circulation. Vérifier que la neige ne bloque pas le tuyau d'échappement du véhicule. Ne pas utiliser inutilement les phares de son véhicule, pour éviter de décharger la batterie

### SOYEZ VIGILANTS ET ADOPTEZ LES BONS RÉFLEXES!



Le grand froid, le vent glacé, la neige peuvent être à l'origine de risques graves pour la santé : hypothermie (diminution de la température du corps en dessous de 35 degrés), gelures aux extrémités, aggravation des risques cardiovasculaires, chutes, etc.

Ces effets peuvent être insidieux et passer inaperçus.

### **EVITEZ**



- Évitez de vous déplacer, particulièrement les enfants et les adultes de plus de 65 ans.



- Ne faites pas trop d'efforts physiques ni d'activités à l'extérieur



- Ne consommez pas d'alcool : l'ébriété fait disparaître les signaux d'alerte liés au froid.



- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu.



- Évitez de sortir le soir, il fait plus froid.

### À FAIRE :



- Nourrissez-vous convenablement.



 Maintenez la température ambiante de votre domicile à un niveau convenable d'environ 19 degrés.



- Pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone, faites vérifier vos installations de chauffage et de production d'eau chaude, assurez-vous du bon fonctionnement des ventilations.

### SI VOUS DEVEZ IMPÉRATIVEMENT SORTIR



- Adaptez votre habillement : couvrez les parties du corps les plus sensibles au froid : les pieds, les mains, le cou et la tête. De bonnes chaussures permettent d'éviter les chutes.



- Si vous devez utiliser votre voiture : prenez une couverture, un téléphone et vos médicaments habituels au cas où votre véhicule serait bloqué par la neige.

### **IMPORTANT**



- Si vous remarquez une personne en difficulté dans la rue, appelez le 15.





### LES RISQUES CLIMATIQUES

35°



# **CANICULE**

### Qu'est-ce que le risque Canicule

La « canicule » constitue un danger pour la santé de tous qui se traduit par un épisode de température élevée, qui se prolonge de jour comme de nuit.

La température alors ne descend pas la nuit en dessous de 18°C pour le nord de la France et 20°C pour le sud. Le jour, elle atteint ou dépasse, 30°C pour le nord et 35°C pour le sud.

Le réchauffement climatique va engendrer, selon les scénarios climatiques envisagés : Une augmentation du nombre annuel de jours où la température est anormalement élevée ; Un allongement de la durée des sécheresses estivales ;

Une diminution généralisée des débits moyens des cours d'eau en été et en automne

#### LES NIVEAUX D'ALERTE°

Le Système d'alerte canicule et santé (SACS) repose sur l'évaluation des risques météorologiques par Météo-France et des risques sanitaires par l'Institut de veille sanitaire du dispositif d'information et de communication, avec la diffusion de documents d'information à destination notamment du grand public

#### Le niveau 1veille saisonnière

Répond au niveau de vigilance verte canicule de la carte de vigilance de Météo-France.

### Le niveau 2 avertissement chaleur

Répond au niveau de vigilance jaune canicule de la carte de vigilance de Météo-France. C'est une phase de veille renforcée permettant aux différents services de l'Etat de se préparer à une montée en charge en vue d'un éventuel passage au niveau 3 – alerte canicule et de renforcer les actions de communication locales et ciblées (en particulier la veille de week-end et de jour férié);

#### Le niveau 3 alerte canicule

Déclenché par les préfets de départements, en lien avec les Agences Régionales de Santé (ARS), sur la base du passage en vigilance orange canicule dans la carte de vigilance de Météo-France.

A ce niveau, des **actions de prévention et de gestion** sont mises en œuvre par les services publics et les acteurs territoriaux de façon adaptée à l'intensité et à la durée du phénomène.

### Le niveau 4 mobilisation maximale

Passage en vigilance rouge canicule dans la carte de vigilance de Météo-France. Correspond à une canicule avérée exceptionnelle, très intense et durable, avec apparition d'effets collatéraux dans différents secteurs.qui justifie une mobilisation maximale et une coordination de la réponse de l'Etat avec l'activation de la Cellule Interministérielle de Crise (CIC),





### LES RISQUES CLIMATIQUES



## **CANICULE**

### LES CONSEQUENCES SUR LES PERSONNES

Les conséquences directes d'une forte chaleur sur la santé sont de 2 ordres :

### Le coup de chaleur

Doit être signalé aux secours dès que possible.

Le coup de chaleur (ou hyperthermie) survient lorsque le corps n'arrive plus à contrôler sa température qui augmente alors rapidement.

On peut le repérer par une agressivité inhabituelle

Une peau chaude, rouge et sèche

Des maux de tête, des nausées, des somnolences et une soif intense ; une confusion, des convulsions et une perte de connaissance.

### La déshydratation

### Les symptômes

Des **crampes musculaires** aux bras, aux jambes, au ventre ; un **épuisement** qui se traduit par des **étourdissements**, une faiblesse, une tendance inhabituelle à l'**insomnie** 

## LES BONS REFLEXES

Maintenir le logement frais, fermer fenêtres et volets la journée, les ouvrir le soir et la nuit s'il fait plus frais.

Boire réqulièrement et fréquemment de l'eau sans attendre d'avoir soif.

Se rafraichir et se mouiller le corps plusieurs fois par jour ; passer si possible 2 à 3 heures par jour dans un lieu frais (cinéma, bibliothèque municipale, supermarché...)

**Eviter de sortir aux heures les plus chaudes** et de pratiquer une activité physique. Se protéger du soleil.

Personnes âgées penser à donner régulièrement de leurs nouvelles à leurs proches et dès que nécessaire et oser demander de l'aide.

Ne jamais laisser les nourrissons et les jeunes enfants en plein soleil, même quelques minutes, particulièrement dans des véhicules fermés

La <u>salle Climatisée du TRIOLET</u> a depuis 2016 une capacité d'accueil à destination des choméracois si nécessaire.

Le numéro vert du ministère de la santé : 0800 06 66 66

SIGNALER TOUTE PERSONNE EN DIFFICULTE





# **Numéros Utiles**

Mairie de Chomérac: 04 75 65 10 53

Pompiers: 18

Samu: 15 ou 112

Police Gendarmerie: 17 ou 112

Aide aux sans abris : 115 Enfance en danger :119

Drogue info service :0800 23 13 13

**Centres Anti Poison:** 

Météo France: 08 99 07 71 02

## **Liens Utiles pour s'informer:**

Site Mairie Chomérac : www.chomerac.fr

Météo France

www.meteofrance.com

Préfecture de l'Ardèche :

www.ardeche.pref.gouv.fr

(sécurité civile)

serveur vocal 02 31 39 30 64

**Alerte crues** 

http://www.vigicrues.ecologie.gouv.fr/

**Alerte Climatique** 

numéro vert du ministère de la santé : 0800 06 66 66

Direction Départementale des Territoires :

www.ardeche.equipement-agriculture.gouv.fr

Institut des Risques MAjeurs IRMA:

www.irma.grenoble.com

Prévention des RIsques Majeurs :

www.prim.net

### LE PCS

### Plan Communal de Sauvegarde

Le DICRIM désormais réalisé, va permettre à la mairie de CHOMERAC d'élaborer son Plan Communal de Sauvegarde en conformité à la loi 2004-811du 13 août 2004 dite de sécurité civile le rendant obligatoire depuis et pour 158 communes de l'Ardèche dont CHOMERAC

Le PCS est un document opérationnel qui organise la gestion de crise au sein des services municipaux en cas d'évènement majeur, naturel, technologique ou climatique.

Il implique, pour ce faire les élus, le personnel qui organisent et mettent en œuvre selon un protocole préalablement défini :

- -L'alerte des citoyens en cas de crise majeure
- -Les mesures d'accueil et de soutien à la population
- -La mise à disposition de moyens humains et matériels
- -La coordination entre les services concernés par la gestion de crise et les liaisons avec les services de l'état en matière de secours
- -Les mesures de retour au calme
- -Les procédures d'indemnisation des victimes en cas de sinistres.